

Les mères solos dans le piège de la pauvreté

Un foyer sur quatre compte un seul parent, une femme en général, soit deux fois plus qu'il y a trente ans. Ces mères cumulent les difficultés et suscitent enfin une timide prise de conscience de l'Etat

Quand elle a décidé de se séparer de son conjoint, Francine Lopes a dû réorganiser sa vie. Ses enfants avaient 4 et 8 ans. D'abord changer de logement, malgré elle. « Nous avions fait construire notre maison, mais pour la garder il me fallait rembourser 900 euros par mois. Ça, plus la taxe foncière et la taxe d'habitation, c'était impossible », explique-t-elle, entourée de ses deux chiens, sur le canapé de son logement social, dans une cité d'Egley (Essonne). « J'aurais voulu vivre ailleurs, dit-elle. Mais je n'avais pas le choix, et j'ai eu la chance que la mairie me le propose au bout de six mois. »

Pour cette vendeuse produits et services à l'accueil d'un hypermarché près de chez elle, « le plus compliqué » fut de trouver comment faire garder ses enfants, dont elle assume seule la charge, alors que son planning l'oblige aux horaires décalés : « Je finissais régulièrement à 22 heures, je travaillais le week-end et des jours fériés pour joindre les deux bouts et, malgré cela, payer une nounou me revenait trop cher. Ma sœur m'a aidée les premières années. Mais je les ai laissés très tôt, très seuls. C'est pour ça qu'ils m'ont demandé des chiens : avec eux, personne ne vous embête. »

Les obstacles, comme les sacrifices, furent nombreux. Avec un salaire mensuel de 1600 euros, complété par seulement 210 euros d'une pension alimentaire versée souvent en retard, pour payer cantine, titres de transport, téléphones, assurances, paires de lunettes et semelles orthopédiques, et aucun effort de son employeur pour adapter

son planning. Il n'y eut jamais de vacances en famille. Et il a fallu souscrire un crédit pour financer les études des enfants. Francine décrit ces périodes avec un grand calme, presque comme une évidence. C'est que son frère, sa meilleure amie, plusieurs collègues et voisins sont, comme elle, séparés avec enfants. Et jonglent avec les plannings et les pensions. Leur situation n'a plus rien d'exceptionnel. Aujourd'hui, une famille sur quatre est monoparentale, souvent à la suite d'une séparation, alors qu'elles représentaient moins de 10 % des familles dans les années 1970.

Une évolution sociétale massive, dont médias et politiques ont mis du temps à prendre conscience, tout comme la statistique publique : de l'Insee au Trésor public, il n'existe pas de définition harmonisée de ce qu'est une « famille monoparentale ». Un flou qui se retrouve dans l'instabilité du champ lexical : on parle ici de « parent isolé », de « mère célibataire » ou de « maman solo » : dans 82 % des cas, les femmes élèvent seules les enfants.

Cette figure s'est peu à peu imposée dans l'actualité des dernières années. En novembre 2018, lors du mouvement des « gilets jaunes », les difficultés à joindre les deux bouts de ces « femmes de courage », comme les désigna le président de la République, Emmanuel Macron, ont occupé le devant de la scène médiatique. C'est de nouveau à la faveur d'une crise, celle des émeutes parties des quartiers populaires en juin 2023, après la mort de Nahel M., tué par un policier, qu'elles sont revenues au centre de l'attention, un grand nombre de jeunes impliqués dans les violences étant issus de familles monoparentales.

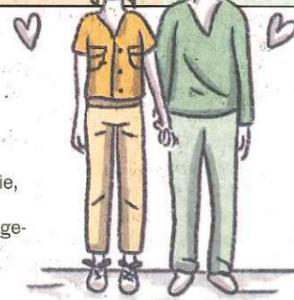
En couple,

les inégalités salariales entre hommes et femmes figent le partage des rôles dans le ménage et s'exacerbent avec l'arrivée d'un enfant

	Femme	Homme
Salaire net moyen avant une naissance (tous temps de travail confondus)	1 600 euros par mois	2 000 euros par mois
Congé de maternité ou paternité (pour une salariée ou un salarié)	8 semaines obligatoires	7 jours obligatoires
Part des mères ou des pères qui réduisent leur temps de travail l'année suivant la naissance d'un enfant	47%	6%
Baisse des revenus suivant une naissance	- 200 euros en moyenne	- 81 euros en moyenne
Temps de travail domestique hebdomadaire...		
... pour une personne en couple sans enfant	29 h	20 h
... pour une personne en couple avec enfants	34 h	18 h

Infographie : Le Monde

Sources : CNAF, « Les Familles monoparentales. Conditions de vie, vécu et action publique », La Documentation française, 2023 ; C. Brossel, B. Gosselin, « Familles monoparentales, pour un changement des représentations sociétales », délégation aux droits des femmes du Sénat, 2024 ; INSEE ; Eurostat ; Observatoire des inégalités ; Drees ; DEPP ; Fondation des femmes



« SE POSE LA QUESTION DE LA PENSION ALIMENTAIRE, IMPAYÉE, OU VERSÉE DE FAÇON IRRÉGULIÈRE »

MARIE-CLÉMENCE LE PAPE sociologue

Est-ce le signe de la diffusion de ce modèle dans toutes les sphères, y compris chez les responsables politiques ? Ces derniers mois, plusieurs parlementaires se sont intéressés au sort de ces familles. Un rapport de la délégation aux droits des femmes au Sénat, publié le 28 mars, a ainsi proposé la mise en place d'une carte de famille monoparentale qui permettrait d'accéder à un certain nombre de prestations et de services à des tarifs préférentiels, pour la cantine scolaire ou les transports publics, par exemple.

« ÉPISODE TRANSITOIRE »

À l'Assemblée nationale, un travail transpartisan (à l'exception du Rassemblement national) est mené sous l'égide du député socialiste Philippe Brun. « Depuis septembre [2023], nous avons organisé des heures d'auditions et des ateliers participatifs avec des familles concernées », explique l'élu de l'Eure. Les vingt-six articles du texte ont été soumis à une consultation publique, grâce aux réseaux sociaux : 100 000 votes ont été enregistrés, et plus de 1 000 amendements proposés. Le travail de compilation de ces contributions est en cours. Objectif : le dépôt d'une proposition de loi avant l'été. Elle pourrait prévoir la création d'un statut de parent isolé, ouvrant des droits en matière d'accès au logement ou aux modes de garde, ou la défiscalisation de la pension alimentaire pour le parent qui la perçoit.

L'article qui a suscité le plus de contributions est celui sur la définition du statut des familles monoparentales, « avec 235 suggestions », souligne le député. « La monoparentalité est souvent un épisode transitoire, qui dure en moyenne 4,1 ans pour les hommes, et 6,1 ans pour les femmes. Comment on y rentre ? Comment on en sort ? La question de la définition est centrale », souligne la sociologue Marie-Clémence Le Pape, maîtresse de conférences à Lyon-II et autrice, avec Clémence Helfter, de l'ouvrage *Idées reçues sur les familles monoparentales* (Le Cavalier bleu, 168 pages, 21 euros).

Le 6 mars, le premier ministre, Gabriel Attal, qui rappelle, lui aussi, qu'il a été élevé par une mère divorcée, a confié une mission au sénateur Xavier Iacovelli (Hauts-de-Seine, Renaissance) et à la députée Fanta Berete (Paris, Renaissance). « On se nourrit de toutes les initiatives parlementaires pour lui remettre des propositions fin juillet », explique M. Iacovelli, qui souligne combien l'hétérogénéité des situations complexifie la réponse à apporter. Leur ambition est de mieux accompagner ces familles face aux contraintes inhérentes à leur situation, en termes d'accès au logement, à l'emploi, aux allocations, aux problématiques de coparentalité et de pouvoir d'achat, décrites par Francine Lopes et les femmes que *Le Monde* a rencontrées.

Ainsi de Céline – elle a requis l'anonymat –, 40 ans, mère d'un garçon de 11 ans, divorcée

quelques mois après sa naissance. Elle est retournée vivre chez ses parents, pendant dix ans. « J'ai mis beaucoup de temps à me reconstruire, donc c'était bien d'être entourée. Et cela a permis que mon fils ne soit privé de rien, en attendant que j'économise de quoi acheter un appartement. Pour cela, j'ai dû travailler énormément », explique cette cadre dans les ressources humaines.

La recherche constate un appauvrissement des familles dès l'année de la séparation, quelle que soit leur classe sociale. 40 % des enfants qui vivent en famille monoparentale sont en situation de pauvreté, c'est 2,5 fois plus que les enfants vivant dans une famille composée d'un couple. « L'appauvrissement est plus conséquent et plus persistant pour les mères que pour les pères. Avec la question lancinante de la pension alimentaire, impayée, ou versée de façon irrégulière », souligne Marie-Clémence Le Pape. Pour pallier ce problème, depuis le 1^{er} janvier 2023, l'Agence de recouvrement et de l'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa), un service de la Caisse d'allocations familiales (CAF), se charge automatiquement de prélever et de reverser les pensions. « Le taux d'impayés est passé de 30 % en 2017 à 24 % en 2023 », explique Maria Kitanova, directrice de l'Aripa.

Pour les séparations antérieures, la demande d'intermédiation peut être faite directement à la CAF. Celle de Melun a fait le choix d'affecter une équipe à ces questions. Ce jeudi d'avril, une conseillère est en ligne avec une jeune femme, très inquiète. Séparée de son conjoint, cette allocataire du revenu de solidarité active a la garde exclusive de leurs enfants. L'arrangement à l'amiable qu'ils ont conclu prévoyait le versement d'une pension de 200 euros par mois. Problème : « Il me dit qu'il a perdu son emploi et qu'il n'a même plus de logement, explique la jeune femme. Ce mois-ci, il n'a rien pu me donner. Depuis qu'il me verse une pension, on m'a coupé l'ASF [l'allocation de soutien familial, de 195,85 euros par mois et par enfant]. Je me retrouve seule dans la galère ! Et lui ne fait aucune démarche ! »

Vérifications faites, la conseillère de l'Aripa constate que le montant de ses prestations a bien été amputé après qu'elle a déclaré les pensions alimentaires ces derniers mois. Le découragement pointe : « J'essaie de m'en sortir, je me suis inscrite dans une formation à la rentrée, quand ma grande ira à l'école, parce que je n'ai pas les moyens de les faire garder toutes les deux, mais là, sans la pension, ça devient très compliqué. »

La situation des familles monoparentales est à la croisée des sphères de l'intime, de l'emploi et des inégalités de genre. Quand Sarah (le prénom a été changé à sa demande) a décidé, en 2023, de divorcer, elle n'imaginait pas une réaction si agressive de son mari. Après trois mois de cohabitation houleuse, il a disparu, la laissant s'occuper seule de leurs



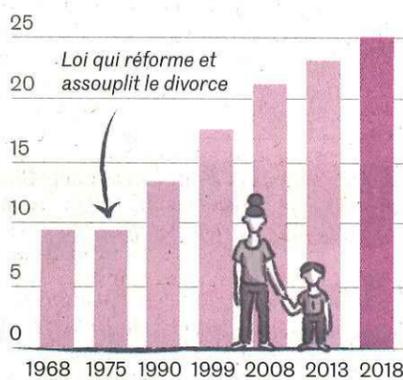
En France, en 2020, 1 famille sur 4 est une famille monoparentale*

Définition de l'Insee : Une famille monoparentale est composée d'un adulte vivant sans conjoint avec son ou ses enfants célibataires



Une proportion qui a doublé en trente ans

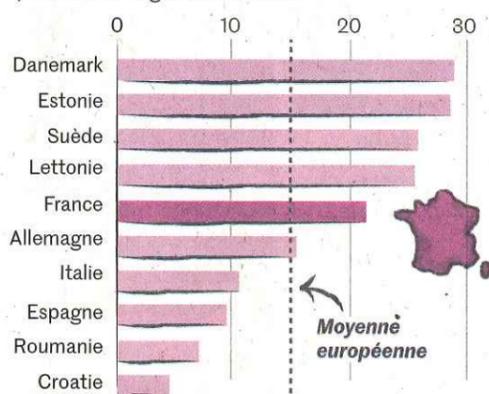
Part sur l'ensemble des familles ayant au moins un enfant de moins de 25 ans en France métropolitaine



* dont au moins un enfant mineur, France hors Mayotte

La France au-dessus de la moyenne européenne

Part des ménages monoparentaux parmi les ménages avec enfants



Lors d'une séparation,
les écarts se creusent une nouvelle fois au détriment
des femmes, à qui revient souvent la charge parentale

Portrait-robot d'une famille monoparentale

C'est une femme...
dans **82 %** des cas

... qui s'est séparée
3 familles monoparentales sur 4
sont issues d'un divorce
ou d'une séparation

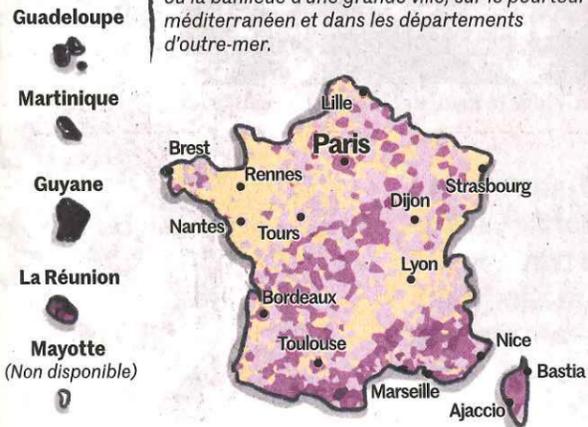
Elle est moins diplômée que la moyenne
45 % des mères à la tête d'une famille
monoparentale ont un niveau inférieur au bac,
contre 29 % des mères de famille « traditionnelle »,
ce qui accroît leur précarité

Elle vit plutôt en zone urbaine

Part des familles monoparentales dans l'ensemble
des familles avec enfants en 2020, par bassin de vie

0 25 30 35 40 45 70 %

Plus d'un enfant sur quatre vit dans
une famille monoparentale dans le centre
ou la banlieue d'une grande ville, sur le pourtour
méditerranéen et dans les départements
d'outre-mer.



**Elle assume la charge
de plusieurs enfants...**

La **moitié** des mères solos
élève deux enfants ou plus

**... et plus elle a d'enfants,
moins elle peut travailler**

Taux d'activité moyen d'une mère...

... en couple **80 %**
... solo **76 %**
... solo avec deux
enfants ou plus, dont
un de moins de 3 ans **39 %**

Les enfants
qui n'ont aucune
activité extrascolaire
en 3^e sont **deux fois
plus nombreux**
que la moyenne
dans les familles
monoparentales

En situation de monoparentalité,
les mères sont fragilisées économiquement, comme les enfants

Responsabilités parentales
**9 mères solos sur 10 assument
la charge principale,** voire exclusive,
de leurs enfants, sans l'aide
de leur co-parent

Garde alternée
La résidence alternée
concerne **1 famille
séparée sur 10**

Durées de la monoparentalité
6 ans en moyenne pour les mères,
contre **4 ans** en moyenne pour les pères

Pensions alimentaires

Le montant moyen de la CEE (contribution
à l'entretien et à l'éducation des enfants) est
de **190 euros par mois et par enfant**,
alors que les dépenses relatives à un enfant
sont estimées à **750 euros par mois**

**1/3 des pensions
alimentaires** décrétées
par un juge ne sont pas
payées

Pauvreté et revenus

Taux de pauvreté, suivant la composition
du ménage en 2021

Ensemble de la population

14,5 %

Famille monoparentale

32,3 %

Reste à vivre** moyen mensuel par unité
de consommation, en euros

Couples... **2 380**

... sans enfant(s) **1 780**

... avec enfant(s) **1 780**

Hommes seuls **1 760**

Femmes seules **1 630**

Familles monoparentales...

...père-enfant(s) **1 410**

...mère-enfant(s) **950**

Travail

47%
des mères célibataires
ayant un emploi à temps
partiel **souhaiteraient
travailler davantage**,
contre 25 % des mères
en couple

Logement

40%
des enfants
mineurs vivant
seuls avec leur mère
**liveent en logement
social**, contre 21 %
de l'ensemble des
enfants mineurs

** Salaire après paiement du loyer

garçons de 7 et 9 ans. Ayant signalé sa situation
auprès de la CAF, elle s'est vue proposer
un accompagnement dans le cadre du « par-
cours séparation ». « Au début, j'étais un peu
perplexe, qu'est-ce que ça pouvait bien m'ap-
porter? », se souvient l'élegante mère de fa-
mille. En réalité, ce fut « un soutien énorme »,
d'abord sur le plan « moral et psychologi-
que ». La travailleuse sociale l'a ensuite aidée
à élaborer un budget, le mari ayant laissé des
dettes, et à déposer une demande de loge-
ment social quand celui-ci a exigé de mettre
en vente leur appartement. Le déménage-
ment a contraint les enfants à changer
d'école et de club sportif. « Pour eux, ça a été
très dur », dit Sarah, en contenant ses larmes.

La question de l'emploi passe « trop sou-
vent sous les radars », selon Marie-Clémence
Le Pape. « Pourtant, on constate une surexpo-
sition des mères seules aux emplois à temps
partiel, ou en CDD, constate la sociologue. El-
les sont surreprésentées dans les emplois peu
qualifiés, socialement et financièrement dé-
valorisés, avec une perspective d'évolution et
de formation limitées. » On les retrouve en
nombre dans les secteurs du nettoyage, la
grande distribution, les aides à domicile...
« Près d'une mère seule sur cinq est pauvre
alors qu'elle a un emploi. Ce ne sont que 5 %
des mères en couple, insiste M^{me} Le Pape. C'est
une pauvreté laborieuse. »

CHARTRE DE LA PARENTALITÉ

Elle-même concernée, Fabienne Dos Santos,
coordinatrice CGT chez Sodexo, géant de la
restauration collective, a vu le nombre de mères
seules s'amplifier au fil des années. « D'abord
dans les métiers les moins payés, hôtesse de
buffet, caissière, plongeuse. Et souvent à
temps partiel, observe-t-elle. Pourquoi? Parce
que quand il n'y a qu'un seul salaire, ou que
vous arrivez en fin de droits au chômage,
vous ne faites pas la fine bouche! Vous allez où
l'on embauche facilement! » Pour elle, il fau-
drait contraindre « vraiment » les em-
ployeurs, par le biais d'une amende, à propo-
ser en priorité les postes à temps plein à ces
femmes embauchées à temps partiel. « Sinon
elles y restent toute leur vie », ajoute-t-elle. Ces
emplois en horaires décalés obligent aussi à
trouver des solutions de garde. Une réalité à
laquelle veut répondre le sénateur Xavier
Iacovelli: « Comment l'employeur peut prendre
en considération le passage à une situation de
monoparentalité? Comment faire pour que
ce ne soit ni un frein à l'embauche ni un pré-
texte de mise au placard? », interroge-t-il.

Des initiatives existent déjà dans des entre-
prises. A Disneyland Paris, par exemple, « cela
fait une quinzaine d'années que l'on a compris
que la monoparentalité était un sujet et qu'il
fallait l'accompagner », explique Guillaume
Da Cunha, vice-président des ressources hu-
maines, en détaillant un éventail de mesu-
res: un contrat avec un réseau de crèches

d'entreprises pour obtenir des places rapide-
ment, un partenariat « élaboré » avec Action
logement pour accélérer la recherche d'un
appartement, une aide aux frais de garde, au
soutien scolaire, et des bourses d'étude.

Disneyland Paris est signataire, comme
près de mille entreprises, de la charte de la pa-
rentalité. Celle-ci prévoit une sensibilisation
des managers pour « lutter contre les stéréo-
types qui font qu'on n'ose pas proposer de
poste à responsabilité à une femme seule avec
enfants », explique son promoteur, Jérôme
Ballarin, président de l'Observatoire de la
qualité de vie au travail. Consciente « qu'un
grand nombre de salariés parents solos renon-
cent malheureusement à un déplacement pro-

À L'HEURE OÙ L'ON PARLE DE CHARGE MENTALE, L'ENJEU EST AUSSI DE TROUVER COMMENT LIBÉRER DU TEMPS POUR CES FEMMES

Aux Antilles, la prépondérance de la monoparentalité exacerbe la précarité

AUX ABORDS DE LA RÉSIDENCE LA LIBERTÉ, petite
cité HLM du lieu-dit Ravine Touza, un bâtiment dis-
cret d'un étage est, malgré son apparence quelque
peu décrépie, un lieu de vie essentiel dans ce quar-
tier de Schœlcher, ville de 19 000 habitants de la
banlieue de Fort-de-France. A l'étage, un vaste local
rénové, divisé en plusieurs pièces aux couleurs
gaies, regorge de jouets, de dessins d'enfants et
d'aménagements quasiment neufs. Cet espace
abrite un lieu d'accueil enfants-parents, structure
créée par la caisse d'allocations familiales (CAF).
« C'est un dispositif dédié à la parentalité », résume
Manuela Quitman, la coordinatrice de la Maison de
la petite enfance de la mairie de Schœlcher, qui
partage ses locaux avec le lieu d'accueil de la CAF,
inauguré en 2019. Dans cet espace ouvert à toutes les fa-
milles – qu'elles soient schœlcheriennes ou non –, « le
parent s'octroie du temps; il se pose avec son en-
fant », poursuit la responsable, avec satisfaction.

Parmi les familles qui fréquentent le local animé
par M^{me} Quitman, nombreuses sont celles en situa-
tion de monoparentalité. Les derniers chiffres dis-
ponibles, détaillés dans l'étude « Couples - Familles -
Ménages en 2018 », publiée en juin 2021 par l'Insee,
révélaient que 42,4 % des familles martiniquaises et
41,5 % des familles guadeloupéennes étaient mono-
parentales. Avec une tendance à la hausse dans les
deux départements: respectivement +3 et +5 points
en Martinique et en Guadeloupe en dix ans. Plus ré-
cemment, le deuxième volet de l'enquête « Migra-
tions, famille, vieillissement », menée par l'Institut
national d'études démographiques et publiée en
juin 2023, soulignait que 60 % des enfants guadelou-
péens et martiniquais nés entre 2005 et 2009
« auront connu au moins une période durable de mo-
noparentalité » avant leur onzième anniversaire.

Le lieu d'accueil de Ravine Touza ne cherche pas à
identifier les types de famille qu'il reçoit, mais, à la
longue, les différences finissent presque toujours
par apparaître. « L'aspect le plus flagrant est d'abord
économique. Et ensuite, il y a cet épuisement par rap-
port à la fonction parentale », décrit Manuela Quit-
man, en choisissant prudemment ses mots.

fessionnel», L'Oréal, également signataire de
la charte, prend notamment en charge, de-
puis 2023, des solutions de garde quand il
leur faut passer une nuit loin du domicile.

« Il faut inscrire la réponse aux probléma-
tiques de ces salariées dans les politiques de re-
sources humaines et de responsabilité sociale
des entreprises, au risque que ces femmes
s'épuisent et décrochent de l'emploi à temps
complet », estime Angélique Gasmî, prési-
dente du fonds de dotation Femmes et
Avenir qui promeut, elle, une « charte de la
monoparentalité ».

A l'heure où l'on parle de charge mentale, un
des enjeux est aussi de trouver comment libé-
rer du temps pour ces mères actives. Contrai-

rement à son ex-conjoint, Francine Lopes n'a
pas « refait sa vie » comme « elle l'imaginait ».
« J'ai eu un ami, mais ce n'était pas jouable. Soit
je travaillais, soit je m'occupais des enfants »,
explique-t-elle. A 19 et 23 ans, ses derniers vi-
vent toujours avec elle. Il faut financer frais
médicaux, passe de transports, et désormais
l'assurance de la voiture de l'ainée... Signe,
comme le souligne Marie-Clémence Le Pape,
« que les enjeux ne se résument pas à ceux de la
petite enfance, mais concernent aussi les pa-
rents d'adolescents et de jeunes adultes ». D'où
l'importance, selon elle, de penser la mono-
parentalité en matière de « parcours de vie ». ■

SOLÈNE CORDIER
ET ALINE LECLERC

La première chose que Stéphanie (le prénom a été
changé) évoque, justement, ce sont ces moments
d'intense fatigue. « Je n'avais pas d'aide pour gérer les
nuits », se remémore cette femme de 33 ans, mère
d'un garçon de 5 ans. Salariée aux 35 heures dans une
entreprise d'agroalimentaire, elle ne se plaint pour-
tant pas de sa situation. Rémunérée « juste un peu
plus » que le smic, elle arrondit ses fins de mois grâce
à ses prestations d'onglerie dans son appartement
de Saint-Esprit, commune du sud de la Martinique.
Mais avec un petit garçon à élever toute seule, la tren-
tenaire a décidé de ne plus assurer que trois séances
de pose d'ongles par semaine, contre six auparavant.

Elle peut compter sur sa mère, jeune retraitée « qui
aide beaucoup, financièrement et en présence », mais
aussi sur l'allocation de soutien familial de la CAF, à
laquelle elle a droit en tant que mère isolée. « Ça
compense pas mal », souffle la femme, qui dit ne re-
cevoir « même pas 50 euros par mois » du père, dont
elle s'est séparée peu avant la naissance de leur fils.

Conséquence du système esclavagiste
Ces aides de la CAF auxquelles Stéphanie a droit font
d'elle un cas d'école. En effet, « 57 % de la population
martiniquaise perçoit au moins une prestation so-
ciale de la CAF », relève Roland Poletti, directeur gé-
néral de l'union départementale des associations
familiales (UDAF) de Martinique, qui fédère une cin-
quantaine de structures dans l'île. Les foyers mono-
parentaux, qui ont, neuf fois sur dix, une femme à
leur tête, forment un gros contingent parmi ces al-
locataires. « Ces femmes cumulent les handicaps »,
s'émeut M. Poletti. Alors que, selon l'Insee, 27 % de
la population martiniquaise vivait sous le seuil de
pauvreté en 2023 – un taux deux fois supérieur à la
moyenne nationale –, cette proportion est de 39 %
pour les familles monoparentales. « C'est compter
sans de nombreuses autres, qui vivent juste au-des-
sus du seuil », fait valoir le responsable associatif.

les doivent souvent se contenter de postes avec un
temps partiel imposé », déplore Roland Poletti, qui
voit dans la monoparentalité « quelque chose d'ins-
crit socioculturellement » dans le département.

Pour Patricia Braflan-Trobo, docteure en sciences
sociales et autrice d'un ouvrage intitulé *L'Exception
féminine guadeloupéenne. Essai sur le féminisme
guadeloupéen* (L'Harmattan, 2023), la prépondé-
rance de ce schéma familial aux Antilles est une
conséquence du système esclavagiste mis en place
à l'époque coloniale: l'enfant héritait toujours de la
condition de la mère, selon qu'elle était libre ou es-
clave. « Cela a conféré aux femmes une place essen-
tielle dans les sociétés post-esclavagistes, et a contri-
bué aussi à exclure les hommes du foyer pendant très
longtemps », raisonne la sociologue, qui assure que
les générations d'hommes nés après-guerre « ont
commencé à inverser cette tendance, en prenant un
peu plus de place dans la vie des enfants ».

En attendant un recul de la monoparentalité, les
initiatives visant à soutenir ces familles se multi-
plient, aux niveaux local, communal et départe-
mental. La Collectivité territoriale de Martinique a
entrepris de « recenser les actions publiques et pri-
vées, les offres de service, comme les crèches à vo-
cation d'insertion professionnelle », explique Audrey
Thaly-Bardol, conseillère exécutive chargée des so-
lidarités, de la jeunesse, de la démographie et de la
santé. La collectivité prépare aussi « des campagnes
de sensibilisation pour inciter les employeurs à as-
souplir les conditions de travail », ajoute l'élue.

En accomplissant leurs missions de soutien, les ac-
teurs sociaux s'efforcent d'éviter les attitudes ou pa-
rolles pouvant être perçues comme stigmatisantes.
« Les difficultés à être parents concernent toutes les ca-
tégories socioprofessionnelles », tempère Ludmilla
Euloga, la directrice du centre communal d'action
sociale de Schœlcher. « Les familles précarisées ont
un faible niveau d'endettement », précise M^{me} Euloga.
Elle se félicite de « la résilience » de ces familles, « ca-
pables de tout réutiliser de manière astucieuse ». ■

JEAN-MICHEL HAUTEVILLE
(FORT-DE-FRANCE, MARTINIQUE, CORRESPONDANT)